



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 3 JUILLET 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mme Janie Tremblay, conseillère
MM. Claude Bélanger, conseiller
Robert Bibeau, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Guy Rondeau, conseiller

S'EST EXCUSÉE : Mme Chantal Riopel, conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

2017-07-335

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 6.7 Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) – Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire
- 11.1 Subvention – Athlète élite – Léa Malo
- 11.2 Travaux de programmation à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Constructions F.J.L. inc. – Paiement de facture
- 11.3 Installation de débitmètre sur le réseau d'égout – Filtrum Construction inc. – Paiement de facture provisoire
- 11.4 Règlement 2036-2015 – Remplacement des pompes de distribution à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Certificat de paiement n° 6 – Constructions F.J.L. inc.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 19 juin 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Politique administrative – Guide d'utilisation des enseignes électroniques – Adoption
- 4.3 Greffier et secrétaire-trésorier adjoint – Fin de la période de probation de Me David Cousineau

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Service de la prévention des incendies – Changement de statut pour M. Kevin Melanson – Pompier classe 2
- 5.2 Service de la prévention des incendies – Fin de la période de probation de M. Serge Dufresne, chef division prévention

6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Règlement 2067-2016 – Confection des plans et devis et exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement de facture provisoire
- 6.2 Règlement 1094-2013 – Travaux de prolongement du boulevard des Mésanges, phase II – Certificat de paiement no 4 – Excavation Marc Villeneuve
- 6.3 Addenda au plan d'intervention 2015 et estimation des coûts – Réfection de certains tronçons de rues du secteur situé entre le boulevard Sainte-Anne et la rue de la Visitation – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement de facture provisoire
- 6.4 Règlement 2036-2015 – Remplacement des pompes de distribution et de turbidimètres à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens Paiement final de facture
- 6.5 Règlement 2045-2015 – Confection des plans et devis et l'exécution des travaux de réfection de deux sections du rang de la Petite-Noraie – Demande d'honoraires supplémentaires – Firme d'ingénierie Exp
- 6.6 Installation de débitmètres sur le réseau sanitaire, phase 2 Firme d'ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement final de facture
- 6.7 Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) – Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Règlement 2090-2017 – Modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 afin de créer un nouveau secteur d'application dans le prolongement du boulevard L'Assomption Ouest – Avis de motion

8.0 LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Création d'un Comité consultatif des loisirs
- 8.2 Achat de chaises empilables – Centre Saint-Jean-Bosco Octroi du contrat
- 8.3 Métiers d'art de Lanaudière – Renouvellement du protocole d'entente – Salon 2017
- 8.4 Embauche d'une agente d'intégration/accompagnatrice Camp de jour 2017

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé

10.0 INFORMATION

- 10.1 Rapport des permis de construction – Juin 2017

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

- 11.1 Subvention – Athlète élite – Léa Malo
- 11.2 Travaux de programmation à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Constructions F.J.L. inc. – Paiement de facture
- 11.3 Installation de débitmètre sur le réseau d'égout – Filtrum Construction inc. – Paiement de facture provisoire
- 11.4 Règlement 2036-2015 – Remplacement des pompes de distribution à la centrale d'eau potable Robert-Boucher Certificat de paiement n° 6 – Constructions F.J.L. inc.

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-336

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 19 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2017-07-337

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 20 juin au 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 41122 à 41223, du 20 juin au 3 juillet 2017, pour un montant de 841 945,82 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-338

**POLITIQUE ADMINISTRATIVE – GUIDE D'UTILISATION DES
ENSEIGNES ÉLECTRONIQUES – ADOPTION**

ATTENDU l'absence de règles encadrant l'utilisation des enseignes électroniques de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation produite par le Service des communications;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent le guide d'utilisation des enseignes électroniques, tel qu'annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-339

**GREFFIER ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT – FIN DE
LA PÉRIODE DE PROBATION DE ME DAVID COUSINEAU**

ATTENDU la nomination de Me David Cousineau au poste de greffier et secrétaire-trésorier adjoint, selon la résolution 2017-01-008, laquelle comportait une période de probation de 6 mois;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'embauche de Me David Cousineau à titre de greffier et secrétaire-trésorier adjoint, selon les modalités de la politique administrative et salariale des cadres en vigueur;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil municipal confirment l'embauche de Me David Cousineau en tant que greffier et secrétaire-trésorier adjoint à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Me David Cousineau et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-340

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES
CHANGEMENT DE STATUT POUR M. KEVIN MELANSON
POMPIER CLASSE 2**

ATTENDU le rapport SI-17-14 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 6 juin 2017, concernant un changement de statut pour M. Kevin Melanson;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE M. Kevin Melanson soit nommé pompier classe 2, et ce, à compter du 1er juillet 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-341

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. SERGE DUFRESNE, CHEF DIVISION PRÉVENTION

ATTENDU la nomination de M. Serge Dufresne au poste de chef - division prévention du Service de la prévention des incendies, selon la résolution 2016-12-10392, laquelle comportait une période de probation de 6 mois, venant à échéance le 1er juillet 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'embauche de M. Serge Dufresne à titre de chef – division prévention du Service de la prévention des incendies, selon les modalités de la politique administrative et salariale des cadres en vigueur;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil confirment l'embauche de M. Serge Dufresne en tant que chef – division prévention du Service de la prévention des incendies, à compter du 1er juillet 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Serge Dufresne, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-342

RÈGLEMENT 2067-2016 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET EXÉCUTION DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL NON CONVENTIONNEL, D'ASPALTAGE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA RUE DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE DES COLIBRIS FIRME D'INGÉNIEURIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURE PROVISOIRE

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 15 juin 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris, conformément à la résolution 2016-11-10308;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-3454 13 797 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée à même le règlement 2067-2016;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-343

RÈGLEMENT 1094-2013 – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES MÉSANGES, PHASE II – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 4 – EXCAVATION MARC VILLENEUVE

ATTENDU le certificat de paiement n° 4 émis par M. Olivier Fréchette, ingénieur de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 21 juin 2017, conformément à la résolution 2016-03-9884;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 1094-2013;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Excavation Marc Villeneuve
Certificat de paiement n° 4 46 439,14 \$

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 1094-2013;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADDENDA AU PLAN D'INTERVENTION 2015 ET ESTIMATION DES COÛTS – RÉFECTION DE CERTAINS TRONÇONS DE RUES DU SECTEUR SITUÉ ENTRE LE BOULEVARD SAINTE-ANNE ET LA RUE DE LA VISITATION – FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT DE FACTURE PROVISOIRE

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 25 mai 2017, le contrat de préparation de l'addenda au plan d'intervention 2015 et une estimation des coûts pour les travaux de réfection de certains tronçons de rues du secteur situé entre le boulevard Sainte-Anne et la rue de la Visitation, conformément à la résolution 2016-12-10372;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-3389 1 954,58 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÈGLEMENT 2036-2015 – REMPLACEMENT DES POMPES DE DISTRIBUTION ET DE TURBIDIMÈTRES À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT FINAL DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 18 janvier 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le remplacement des pompes de distribution et de turbidimètres à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, conformément à la résolution 2015-03-9336;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2036-2015;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-0503 1 253,23 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 2036-2015;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-346

**RÈGLEMENT 2045-2015 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS
ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DEUX
SECTIONS DU RANG DE LA PETITE-NORAIE – DEMANDE
D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – FIRME D'INGÉNIEURIE
EXP**

ATTENDU la demande d'honoraires supplémentaires reçue de la firme d'ingénierie Exp, en date du 10 mars 2017, concernant essentiellement des efforts et délais supplémentaires dans la surveillance du chantier en lien avec les travaux de réfection de deux sections du rang de la Petite-Noraie, au montant de 14 026,95 \$ taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier limitant le montant des honoraires supplémentaires à 5 610,78 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2045-2015;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 5 610,78 \$ taxes incluses, à titre d'honoraires supplémentaires;

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 2045-2015;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-347

**INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES SUR LE RÉSEAU
SANITAIRE, PHASE 2 – FIRME D'INGÉNIEURIE BEAUDOIN
HURENS – PAIEMENT FINAL DE FACTURE**

ATTENDU la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 13 mai 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la phase 2 de l'installation d'instruments de mesure de débit afin de comptabiliser les débits d'eaux usées de la municipalité, conformément à la résolution 2015-10-10282;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens
Facture n° 17-3436 459,90 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée à même la réserve financière de l'eau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-348

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DE L'APPORT EN EAUX PARASITES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a été saisie, par le biais d'une correspondance datée du 16 mai 2017, de différentes exigences du MDDELCC, en regard de la réduction de l'apport en eaux parasites dans son réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée avait entrepris plusieurs actions afin d'identifier les secteurs générateurs d'eaux parasites par une campagne de mesures de débit, l'installation de débitmètres, l'inspection du réseau par caméra et l'étude du débit d'eaux parasites pour le secteur Louis-Bazinet;

ATTENDU que le 21 juin 2017, la firme Parallèle 54 experts-conseils déposait un rapport intitulé : « Plan d'action concernant les eaux parasitaires à l'égout sanitaire »;

ATTENDU qu'après analyse de ce document, le conseil municipal est en accord tant avec l'analyse des données réalisées qu'avec le plan d'action qui en résulte;

ATTENDU qu'un projet de développement domiciliaire (boulevard L'Assomption) fait présentement l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC et que le raccordement d'immeubles futurs et existants sur la rue de la Visitation feront également l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès de ce même ministère;

ATTENDU que l'acheminement des eaux pluviales pour le projet du boulevard L'Assomption rencontre une obstruction au niveau du ponceau de la route 343 due à un ensablement excessif de celui-ci;

ATTENDU que ces projets devront, pour être autorisés, faire l'objet de mesures compensatoires qui devront être réalisées afin de s'assurer que les apports générés par ces projets n'augmenteront pas les fréquences de débordements aux postes de pompage;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal s'engage à réaliser les mesures compensatoires requises, suivant les recommandations du plan d'action du 21 juin 2017 de la firme Parallèle 54 experts-conseils, pour les années 2018 et 2019. Par le présent engagement, le conseil municipal ne renonce pas au caractère confidentiel dudit document au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels*;

QUE le conseil municipal s'engage à entreprendre immédiatement les démarches auprès de la MRC de Joliette et du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de procéder au nettoyage du ponceau et du cours d'eau en aval et en amont de manière à rétablir le libre écoulement des eaux, selon les recommandations du rapport préparé par la biologiste Josianne Reynolds, en date du 29 juin 2017. Par le présent engagement, le conseil municipal ne renonce pas au caractère confidentiel dudit document au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels*;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2090-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1029-2010 AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR D'APPLICATION DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 afin de créer un nouveau secteur d'application dans le prolongement du boulevard L'Assomption Ouest;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 2090-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-349

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS

ATTENDU le rapport SL-17-12 préparé par la directrice du Service des loisirs le 31 mai 2017;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil municipal autorisent la mise en place d'un Comité consultatif des loisirs composé d'un élu municipal, de représentants du Service des loisirs, du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et du Service des travaux publics;

QUE les membres du conseil municipal désignent :

- Mme Janie Tremblay, conseillère municipale
- Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs, ou une personne qu'elle désigne
- M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ou une personne qu'il désigne
- M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques, ou une personne qu'il désigne

afin de siéger sur ledit comité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Janie Tremblay, conseillère municipale, à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs, à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-350

ACHAT DE CHAISES EMPILABLES – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de 4 entreprises concernant la fourniture de chaises empilables pour le centre Saint-Jean-Bosco, conformément à la résolution 2017-06-291;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit l'entreprise CTI International;

ATTENDU le rapport SL-17-14 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, en date du 27 juin 2017, à l'effet que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture de chaises empilables pour le centre Saint-Jean-Bosco à la compagnie CTI International pour l'achat de :

- 320 chaises empilables 21 708,80 \$ (coût unitaire de 67,84 \$)
 - 8 chariots de rangement 1 378,70 \$ (coût unitaire de 172,46 \$)
- 23 087,50 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au soumissionnaire, à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-351

MÉTIERS D'ART DE LANAUDIÈRE – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – SALON 2017

ATTENDU la demande de renouvellement de partenariat présentée par la Corporation Métiers d'art de Lanaudière, en date du 18 mai 2017;

ATTENDU que les membres du conseil sont d'avis que la tenue du Salon des Métiers d'art de Lanaudière, au centre Saint-Jean-Bosco, est un excellent moyen de promotion pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée accepte de poursuivre son partenariat avec la Corporation Métiers d'art de Lanaudière (CMAL), en vue de la tenue du Salon des Métiers d'art de Lanaudière au centre Saint-Jean-Bosco du 23 au 26 novembre 2017 et accorde, à cet effet, une subvention au montant de 2 500 \$ à la Corporation pour la tenue de l'événement;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente donnant effet à la présente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Jocelyne Binette, présidente de la Corporation Métiers d'art de Lanaudière, à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-352

**EMBAUCHE D'UNE AGENTE D'INTÉGRATION/ACCOMPAGNATRICE
CAMP DE JOUR 2017**

ATTENDU le rapport SL-17-15 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, le 28 juin 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil embauchent Myrline Barbara Herard à titre d'agente d'intégration/accompagnatrice pour le camp de jour Bosco 2017, conformément à la grille salariale établie, pour une période de 8 à 9 semaines;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-353

**ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES
DE LANAUDIÈRE – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE – CENTRE
COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ**

ATTENDU la demande formulée par Mme Mélanie Boisvert, coordonnatrice de l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, en date du 25 mai 2017, concernant l'utilisation d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux, à utiliser gratuitement la salle du centre communautaire Alain-Pagé afin de tenir leurs cafés-rencontres mensuels;

QUE les frais de montage de salle soient assumés par l'organisation, advenant des besoins spécifiques;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Mélanie Boisvert, coordonnatrice de l'Association des personnes handicapées visuelles Lanaudière et à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-354

SUBVENTION – ATHLÈTE ÉLITE – LÉA MALO

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité désirent souligner les exploits de Léa Malo dans sa discipline;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'équipe élite dans le domaine du CrossFit dans la région;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée accorde une aide financière à Léa Malo au montant de 150 \$;

QUE la présente aide financière soit conditionnelle à la production :

- 1) d'une preuve de résidence;
- 2) d'une copie du reçu d'inscription à la compétition;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Léa Malo, à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-355

**TRAVAUX DE PROGRAMMATION À LA CENTRALE D'EAU
POTABLE ROBERT-BOUCHER – CONSTRUCTIONS F.J.L. INC.
PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU la facture reçue de l'entreprise Constructions F.J.L. inc., en date du 29 juin 2017, concernant la réalisation de travaux de programmation supplémentaires à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, conformément à la résolution 2017-06-277;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à même le budget d'opération de la centrale d'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Constructions F.J.L. inc.
Facture n° 000972 6 007,44 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée à même le budget d'opération de la centrale d'eau;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-356

**INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT
FILTRUM CONSTRUCTION INC. – PAIEMENT DE FACTURE
PROVISOIRE**

ATTENDU le certificat de paiement n° 3 émis par M. Jérémie-Xavier Dugas, ingénieur junior de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 28 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Filtrum Construction inc.
Certificat de paiement n° 3 2 625,23 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée la réserve financière de l'eau et remboursée par le programme TECQ 2014-2018;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÈGLEMENT 2036-2015 – REMPLACEMENT DES POMPES DE DISTRIBUTION À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 6 – CONSTRUCTIONS F.J.L. INC.

ATTENDU le certificat de paiement n° 6 émis par M. Nicolas Martin, ingénieur de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2036-2015;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Constructions F.J.L. inc.
Certificat de paiement n° 6 44 360,26 \$ taxes incluses

QUE la présente dépense soit financée par le règlement 2036-2015;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

INFORMATION

- Rapport des permis de construction – Juin 2017

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 14 août 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 25.

André Hénault
Maire

Claude Crépeau, B. Urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier